Image not found or type unknown

Refuser l'acces de mon logement à un diagnostiqueur

Par **Xavier Vilar**, le **27/04/2017** à **11:01**

Bonjour,
je loue en meublé depuis un an et mon bailleur me demande l'autorisation de faire venir un diagnostiqueur à mon domicile.Il me dit qu'il a oublié de me remettre ces diagnostiques a la signature du bail et que c'est obligatoire. Je le soupçonne d'avoir en projet de vendre ce bien.
Puis je m'opposer à cette visite ?
Si oui avec quels arguments ?
Est -ce que je risque des poursuites ?
Merci de vos conseils

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés